

Compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2009

Présents (22 puis 21) : MM. Decolin, Pruvost, Jozeau, Mme Antoine, M. Derkaloustian, Mme Berségol, M. Caron (jusqu'à la délibération n° 2009-68), Mme Paisant, MM Eric Richard, Alain Richard, Chebak, Mme Dumortier, M. Etcheverry, Mmes Bagur, Piana-Borci, MM. Menveux, Lecaille, Mme Lafortune, M. Decombes, Mme Déchamps, M. Dessoude et Mme Gibier ;

Absents ayant donné procuration (4 puis 5) : Mme Fontanier à M. Decolin, Mme Duwer à M. Menveux, Mme Le Gluher à M. Pruvost, M. Delrue à M. Eric Richard et M. Caron à M. Jozeau (à partir de la délibération n°2009-69)

Absente excusée (1) : Mme Chiocchia

Décisions municipales :

- *Contrat avec la société CIRIL SAS pour le renouvellement des progiciels de gestion finances et ressources humaine s'élevant à 56 351,39 TTC, maintenance annuelle comprise ;*
- *Contrat avec l'association «entrée de jeux» pour le spectacle « A bras ouverts », s'élevant à 475 € TTC ;*
- *Contrat avec la SNCF pour le voyage du point jeunes à la ferme pédagogique de Paulinet (Tarn) pour un montant de 1 975,40 € TTC ;*
- *Contrat avec la société C.F.C. pour les services d'un coordinateur SPS dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école Louis Jouvot pour un montant de 2 033,20 € TTC ;*
- *Contrat avec la société Télé Atlas, leader dans le domaine de la cartographie numérique destinée aux systèmes de navigation GPS et aux fournisseurs d'informations géographiques sur Internet. Les prestations des deux parties sont réalisées à titre gracieux.*
- *Contrat avec la SARL Ferme pédagogique « au fer à cheval » pour le séjour du point jeunes à Paulinet pour un montant de 4 254, 00 € TTC.*
- *Contrat avec le cabinet Henry & associés pour l'élaboration du contrat régional et départemental dont le montant s'élève à 12 558,00 € TTC.*
- *Contrat avec le cabinet Henry & associés pour l'étude concernant l'aménagement de la place de l'Ange pour un montant de 10 764,00 € TTC ;*
- *Contrat avec le cabinet Norma Conseil RH pour le recrutement d'un directeur général des services et d'un directeur des services techniques pour un montant de 14 352 € TTC.*

Délibération 2009-56 : Emprunt relatif à l'investissement 2009 (Rapporteur : Jacques Pruvost)

Après avis favorable, à la majorité, de la commission des finances, réunie le 15 septembre 2009, le conseil autorise par 22 voix pour et 4 abstentions (*groupe Luzarches un autre regard*), le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit agricole Ile de France aux conditions suivantes : montant de l'emprunt : 660 000 €; taux fixe : 4,04 % ; durée : 20 ans ; mode d'amortissement : constant ; échéance : trimestrielle ; commission d'engagement : 0,05 %.

Délibération 2009-57 : Subvention au titre du développement de la police municipale (Rapporteur : Jacques Pruvost)

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, réunie le 15 septembre 2009, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil général pour les charges de fonctionnement de la police municipale au titre de l'année 2008 pour un montant de 16 564,35 €

Délibération 2009-58 : Mise en place du Compte épargne temps. (Rapporteur : Alain Derkaloustian)

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 30 juin 2009, le Conseil décide, à l'unanimité, d'instaurer le compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Délibération 2009-59 : Création de postes (Rapporteur : Alain Derkaloustian)

Deux agents ayant obtenu une promotion, le Conseil créé, à l'unanimité, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2009 et un poste d'attaché à compter du 1^{er} juillet 2009.

Délibération 2009-60 : Délégation de service public Eau potable – Rapport annuel 2008 (Rapporteur : le maire)

Vu l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif au renforcement de la protection de l'environnement et la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret n° 95-635 du 6 mai 1995 déterminant les indicateurs techniques et financiers des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, le maire présente le rapport relatif à l'eau potable pour l'année 2008.

Le Conseil prend acte du contenu du rapport présenté qui sera mis à la disposition du public selon les règles prévues à l'article L1411-13 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération 2009-61 : Délégation de service public Assainissement – rapport 2008 (Rapporteur : le maire)

Vu l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif au renforcement de la protection de l'environnement et la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret n°95-635 du 6 mai 1995 déterminant les indicateurs techniques et financiers des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, le maire présente le rapport relatif à l'assainissement pour l'année 2008.

Le Conseil prend acte du contenu du rapport présenté qui sera mis à la disposition du public selon les règles prévues à l'article L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération 2009-62 : Convention avec France Telecom pour l'enfouissement des réseaux rue des Selliers (Rapporteur : Eric Richard)

La commission travaux, environnement et développement durable, réunie le 10 septembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer une convention avec *France Telecom* pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de l'école Louis Jouvét.

Délibération 2009-63 : Intégration du collecteur d'eaux usées de la rue de Monsieur le Prince au réseau communal (Rapporteur : Eric Richard)

Un collecteur d'assainissement a été réalisé, rue Monsieur le Prince, pour l'aménagement d'un lotissement de 10 lots. A l'achèvement des travaux, le SICTEUB a réalisé une visite hydraulique et a émis un avis favorable sur la réception de cette opération.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission travaux, environnement et développement durable, réunie le 10 septembre 2009, le Conseil décide à l'unanimité d'intégrer cet ouvrage au réseau communal.

Délibération 2009-64 : Intégration du poste de relèvement d'eaux usées du chemin des Bruyères au réseau communal (Rapporteur : Eric Richard)

Un poste de relèvement a été réalisé pour assainir le lotissement des Bruyères. A l'achèvement des travaux, le SICTEUB a réalisé une visite hydraulique et a émis un avis favorable sur la réception de cette opération.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission travaux, environnement et développement durable, réunie le 10 septembre 2009, le Conseil décide à l'unanimité d'intégrer cet ouvrage au réseau communal.

Délibération 2009-65 : Instauration d'un tarif pour la vente de composteurs (Rapporteur : Eric Richard)

Dans le cadre de la politique de développement durable de la commune, une enquête sur le compostage a été lancée au mois de janvier 2009.

Les résultats de celle-ci ont indiqué un fort intérêt par les luzarchois pour le compostage. Le maire propose d'acheter des composteurs en gros pour les revendre à un tarif préférentiel aux luzarchois qui le désirent.

Le prix pour un composteur est fixé à 20 €

La commission travaux, environnement et développement durable, réunie le 10 septembre 2009 a émis un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil instaure à l'unanimité ce tarif à compter du 1^{er} octobre 2009.

Délibération 2009-66 : Subvention exceptionnelle au CCAS (Rapporteur : Christiane Lafortune)

En raison du succès du voyage annuel des personnes de plus de 65 ans (80 personnes inscrites au lieu de 60 prévues), le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au CCAS pour équilibrer son budget. Après avis favorable à l'unanimité de la commission action et animation sociale, réunie le 10 septembre 2009, le Conseil attribue à l'unanimité cette subvention exceptionnelle au CCAS

Délibération 2009-67 : Modification des tarifs du centre de loisirs (Rapporteur Anne Marie Paisant)

Par délibération n°2009-45 le conseil municipal a voté les tarifs communaux pour la saison 2009 -2010.

Une erreur s'étant glissée dans la tarification du centre de loisirs. Il convient de la corriger comme suit :

Tarifs votés le 17 juin 2009

- 3 enfants en journée complète :	28,84 €
- 2 enfants en demi-journée :	12,35 €
- 3 enfants en demi-journée :	17,47 €

Nouveaux Tarifs

- 3 enfants en journée complète :	26,86 €
- 2 enfants en demi-journée :	12,32 €
- 3 enfants en demi-journée :	16,41 €

La commission Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance, réunie le 17 septembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil actualise, à l'unanimité, les tarifs du centre de loisirs à compter du 25 septembre 2009.

Délibération 2009-68 : Convention lire et faire lire (Rapporteur Anne Marie Paisant)

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention pour l'année scolaire 2009-2010.

Délibération 2009-69 : Demande de labellisation du Point jeunes en Point information jeunesse (Rapporteur : Elias Chebak)

Le service du *Point jeunes* de la commune prenant de l'ampleur, le maire propose de déposer un dossier de labellisation pour la mise en place d'un Point information jeunesse (PIJ) auprès des services de la Direction départementale de la jeunesse et des sports. Cette demande permettra au *Point jeune* d'obtenir le label national IJ (information jeunesse).

La commission Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance, réunie le 17 septembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à déposer ce dossier de labellisation.

Délibération 2009-70 : Modification des tarifs de l'école municipale de musique et de danse (Rapporteur : Françoise Antoine)

Par délibération n°2009-54 le conseil a voté les tarifs communaux pour la saison 2009 -2010. Il convient de compléter cette dernière pour y inclure les éléments suivants :

1 - Une dégressivité en cas d'inscription multiple par une famille*a - Ecole de musique*

Dans le cas où une famille inscrit plusieurs enfants, elle bénéficie des coefficients de réductions suivants (montant total des prestations x le coefficient de réduction) :

2 enfants : coefficient de 0,9

3 enfants : coefficient de 0,75

b - Ecole de danse

Dans le cas où une famille inscrit son ou ses enfants à plusieurs cours, elle bénéficie des tarifs par trimestre suivants :

	Luzarches et Chaumontel	Commune des cantons Luzarches et Viarmes	Autres Communes
Eveils (4 à 5 ans) :	50 €	60 €	65 €
Classique :	62 €	72 €	77 €
Classique 1h30 :	70 €	80 €	85 €
Jazz :	62 €	72 €	77 €

2 – La réduction obtenue par le biais du « passeport loisirs » délivré par le comité des fêtes

Cette réduction, exclusivement réservée aux luzarchois, vient en diminution du tarif des cours de musique et de danse. Elle est calculée comme suit :

Le montant de référence est égal au montant total des inscriptions effectuées par la famille auprès des associations culturelles et sportives luzarchoises et de l'école municipale de musique et de danse l'année précédente.

Ce montant est converti en nombre de points selon le barème suivant :

- Montant inférieur ou égal à 100 € = 6 points
- 1 point supplémentaire est accordé par tranche de 10 € au dessus de 100 €

La valeur du point est égale à 0,5 €

Le nombre minimum de points exigé pour obtenir la réduction est fixé à 10 points.

La commission vie culturelle et associative, animation commerciale et tourisme qui s'est réunie le 15 septembre 2009 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, actualise par 23 voix pour et 3 abstentions (MM. Decombes, Dessoude et Mme Gibier) les tarifs de l'école municipale de musique et de danse à compter du 28 septembre 2009

Délibération 2009-71 : Classement de l'office de tourisme de Luzarches et de ses environs (Rapporteur : Françoise Antoine)

L'office de tourisme de Luzarches et de ses environs a été créé le 16 février 2007. Il convient maintenant de déposer un dossier de classement de celui-ci, afin de montrer aux prestataires de tourisme l'engagement de la collectivité. Le dossier de classement proposé répond aux critères d'un office d'une étoile.

La commission vie culturelle et associative, animation commerciale et tourisme, réunie le 15 septembre 2009, a émis un avis favorable. Le Conseil sollicite, à l'unanimité, le classement de l'office de tourisme de Luzarches et de ses environs dans la catégorie une étoile

Délibération 2009-72 : Convention d'utilisation de la maison Erik Satie avec la communauté de commune du Pays de France (Rapporteur : le maire)

La commune a repris la gestion de la bibliothèque départementale à compter du 1^{er} janvier 2009 à la demande du Conseil général ainsi que les charges de fonctionnement de la maison Erik Satie.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la communauté de commune du Pays de France a repris la gestion de la bibliothèque départementale.

Il convient maintenant d'établir une convention d'utilisation des locaux de la maison Erik Satie avec la communauté de communes afin de répartir les charges de fonctionnement au prorata de la surface utilisée.

La commission vie culturelle et associative, animation commerciale et tourisme, réunie le 15 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention d'utilisation des locaux avec la communauté de communes.

Questions écrites

Groupe Luzarches un autre regard

Question 1 : Rentrée scolaire

Monsieur le Maire, la rentrée scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune. L'accueil périscolaire n'a pas échappé à cette hausse. Tandis que l'accueil maternel a pu se faire dans de bonnes conditions, les capacités d'accueil en élémentaire se sont avérées insuffisantes, environ dix sept familles n'avaient pu s'inscrire début septembre. A cela s'ajoute les difficultés d'un système d'inscription qui remet en question chaque mois des inscriptions dont les familles ont besoin toute l'année.

Monsieur le Maire, nous vous demandons comment vous comptez remédier à ces difficultés afin d'offrir un service d'accueil suffisant et opératoire.

Réponse : La capacité d'accueil du périscolaire élémentaire est 49 enfants de + 6 ans. L'état des inscriptions, des présences effectives et des inscrits en attente, du jeudi 3 septembre à vendredi dernier, 18 septembre, donne les chiffres suivants:

Libellés	Jeudi 3	Vendredi 4	lundi 7	mardi 8	jeudi 10	vendredi 11	lundi 14	mardi 15	jeudi 17	vendredi 18
Inscriptions	41	39	49	49	49	49	49	49	49	49
Présences	41	38	48	48	47	42	49	45	42	41
Places qui seraient disponibles si tous les inscrits venaient	PM	PM	1	1	2	7	0	4	7	8
Liste d'attente	0	0	7	8	12	1	5	6	11	0

Il y a deux problèmes:

- *la capacité d'accueil proposée par la commune;*
- *les enfants inscrits qui ne viennent pas.*

1/ La capacité d'accueil proposée par la commune : Rappelons que pour encadrer les enfants, il faut 1 animateur pour 12 enfants, soit 4 animateurs dont trois doivent avoir le BAFA et un le BAFD. Dans le cas d'une extension prévue à 60 enfants, il faut un animateur / supplémentaire diplômé d'un BAFD. La commission regardera rapidement s'il convient d'envoyer un BAFA en formation ou de recruter directement un BAFD.

Par ailleurs, pour accueillir les enfants supplémentaires, il faut de la place. Les discussions de la commune avec le Conseil général portant sur l'occupation de la Maison Erik Satie ont pris un peu de temps et c'est seulement il y a quelques jours que le club micro-informatique a libéré une pièce à l'Espace Luzarches. Cette pièce doit faire l'objet d'un aménagement, d'une visite de sécurité et de l'agrément de la DDJS.

L'idéal aurait été de donner satisfaction aux parents dès la rentrée. Cela n'a malheureusement pas été possible pour les raisons que je viens d'évoquer. Il paraît difficile d'espérer une solution à ce problème avant la rentrée de janvier 2010.

2/ les enfants inscrits qui ne viennent pas : J'ai demandé à la commission de trouver une solution pour responsabiliser les parents qui bloquent des places à des enfants sur liste d'attente.

Question 2 : Communauté de communes

Monsieur le Maire, le 2 octobre prochain aura lieu à Jagny une réunion de l'ensemble des élus de la communauté de communes de Pays de France destinée à examiner le projet de fusion avec Roissy Porte de France.

Monsieur le Maire, nous souhaitons qu'à l'issue de cette réunion une information et une consultation publique puissent se faire sur le sujet auprès des luzarchois, nous vous demandons qu'elles sont vos intentions sur cette question.

Réponse : Je vous propose de nous rendre tous à la réunion du 2 octobre, qui, je me permets de le rappeler a été voulue par les maires de la communauté de communes contre l'avis du président, de poser vos questions et d'apporter éventuellement vos idées.

Je souhaite que les élus gardent en tête l'évolution inéluctable de l'intercommunalité d'ici à une vingtaine d'années.

Quant à ce qui se passera après la réunion d'information au cours de laquelle rien ne sera décidé, il me paraît nécessaire de donner un peu de temps au temps.